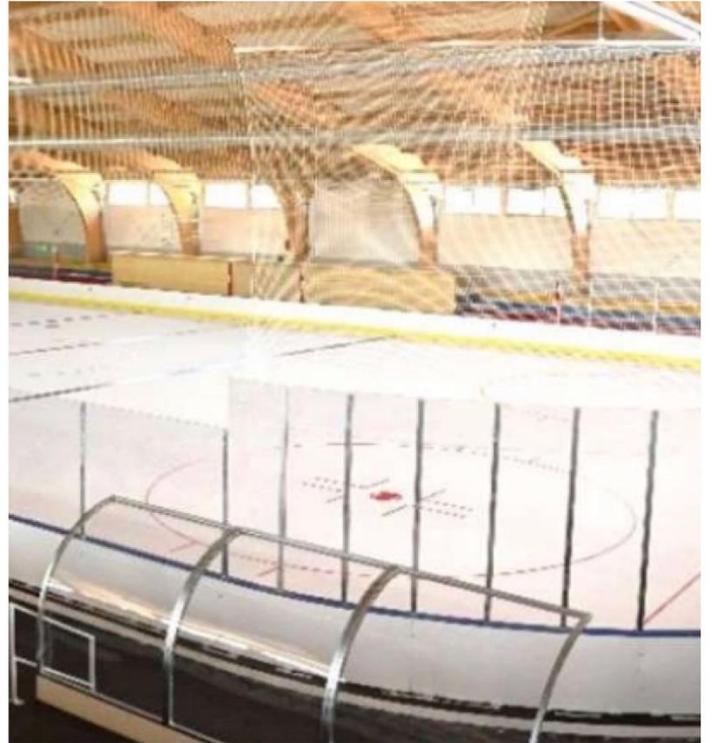


**Summer camp
Toulon la garde
31/07 au 11/08**



Déroulement du stage

Le stage se déroulera à Toulon « la garde » (FR) du lundi 31 juillet au vendredi 11 août 2023. Il sera encadré par Rémy Le Goff et Sylvain le Goff .

Sylvain Le Goff – DEJEPS - Entraîneur du club Nantes Sports de Glace en France.
Rémy Le Goff – DEJEPS – Entraîneur à Brig en Suisse.

Les stagiaires seront dans des groupes de niveaux homogènes.

La journée type sera composée de :

- 3 créneaux de glace par jour.
- 1 créneau de sol

Les tarifs

Vous avez également la possibilité de prendre des leçons privées sur glace (avec ou sans le harnais), ainsi que des leçons privées avec les machines à rotation électrique.

Cochez la formule souhaitez :

Merci d'indiquer le nombre de leçons privées (1 à 4 par semaine) ainsi que les séances de machine à rotation 1 ou 2 semaines.

Semaine 1 externes (glace + off ice) 31/07 - 05/08	475 euros	
Semaine 2 externes (glace + off ice) 07/08 - 11/08	425 euros	
Semaine 1 et 2 externes (glace + off ice) 31/07 – 11/08	800 euros	
Semaine 1 internes (glace + off ice + hébergement + repas) 31/07 - 05/08	725 euros	
Semaine 2 internes (glace + off ice + hébergement + repas) 07/08 - 11/08	650 euros	
Semaine 1 et 2 internes (glace + off ice + hébergement + repas) 31/07 – 11/08	1275 euros	
Leçons privées sur glace : 40 euros / 30 mins	Nombre souhaité	
Leçons machine à rotation électrique 70 euros / 3 séances par semaine de 20 à 30 mins		

Un acompte de 30 % est demandé pour la réservation de la place du patineur . Le solde du stage devra être réglé au plus tard le 1^{er} jour du stage.

Ce qu'il faut prévoir dans le sac de votre enfant

En plus des vêtements de tous les jours, il faut se munir de :

- Sac de patins : patins, gants, protèges lames ...
- Tenues de patinage et de PPS
- Tapis de sol
- Spinner
- Corde à sauter
- Elastiques
- Musiques des programmes

Autorisation

Droit à l'image :

J'autorise les organisateurs, Rémy et Sylvain Le Goff, à utiliser l'image de mon enfant dans la conception de vidéos pouvant être diffusées sur les réseaux sociaux tel que Facebook, Instagram. Chaque photo devra respecter la vie privée de mon enfant.

Autorise

N'autorise pas

Fiche médicale

Nom : Prénom : Date
et lieu de naissance

Autorisation d'interventions :

Je soussigné(e), représentant légal de autorise le responsable légal du stage dont fait partie mon enfant :

- A le faire hospitaliser en cas d'urgence,
- A le faire prendre en charge par un service d'urgence (pompiers, SAMU...),
- A le faire soigner dès que son état physique le nécessite,
- A le transporter aux urgences, suivant la gravité de la blessure, pour que puisse être pratiqué, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur votre enfant. Les frais engendrés par le traitement de l'enfant sont à la charge du responsable légal.

Personne à prévenir en cas d'urgence : N°
de téléphone :

Informations médicales complémentaires

Votre enfant fait-il des allergies : OUI NON , si oui, lesquelles :

Votre enfant a-t-il des contre-indications médicales : OUI NON , si oui, lesquelles :

Autorisation de sortie d'hôpital :

Je soussigné(e) agissant en tant que responsable légal du stagiaire autorise le responsable du stage à faire sortir mon enfant de l'hôpital si son état est jugé satisfaisant par le médecin du service.

Fait à _____ le ___/___/___

Signature du représentant légal

Règlement du stage

Pour le bon déroulement du stage et dans le souci d'une vie de groupe de qualité, l'organisateur demande à chaque jeune de s'adapter à ses règles de conduite. Les stagiaires doivent respecter tout individu, qu'il soit éducateur mais aussi camarade de stage. Aucune attitude violente, discriminatoire ou intolérante ne sera acceptée. Les détériorations volontaires sont de la responsabilité de la famille. Un manquement grave au bon déroulement du stage peut entraîner le renvoi du stagiaire dans sa famille qui en est auparavant avisée. La famille ne pourra exiger aucun remboursement et devra prendre en charge les frais de transport de l'enfant et de l'accompagnateur si besoin ainsi que tous les frais liés au renvoi. De plus, tout stagiaire responsable de dégradations devra régler les frais de remise en état.

Durant le stage, chaque participant est responsable de ses affaires personnelles et de son matériel. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol, les objets de valeurs peuvent être remis aux entraîneurs.

Toute interruption de stage ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le stage en cas d'altération de la crise sanitaire ou autre évènements indépendant de notre volonté. Dans ce cas, le prix du stage sera intégralement remboursé. Les frais annexes (transports, hébergement, ...) resteront à la charge des familles.

Je soussigné(e) représentant légal de

Atteste avoir pris connaissance du présent règlement intérieur du stage de patinage organisé du 31 juillet au 11 août 2023 à Toulon en France et en avoir informé mon enfant.

Fait à Le

__/__/__

Signature